Génocide contre les femmes et les filles autochtones au Canada

Des centaines de femmes autochtones sont victimes de meurtres et de disparitions au Canada. Selon un rapport de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) rendu public en 2014, le nombre de victimes s'élève à environ 1 200 personnes, même si pour les autorités du secteur « le drame est bien plus grand ».

Comme dans plusieurs pays, les organisations autochtones et d'autres organisations de la société civile ont constamment souligné qu'il n'y a pas de source fiable de statistiques désagrégées sur la violence faite aux femmes et aux filles parce que la police partout au Canada ne signale pas ou n'enregistre pas si les victimes de crimes violents sont autochtones .

Les femmes autochtones sont plus à risque d'agressions physiques et sexuelles, même lorsque d'autres facteurs de risque sont pris en compte, et subissent davantage de violence de la part de leurs partenaires intimes. Mais ce n'était pas toujours le cas, avant la colonisation, les femmes autochtones jouissaient du plus haut niveau de respect en tant que donneuses de vie et gardiennes des traditions et pratiques ancestrales. De nombreuses nations indiennes étaient matriarcales ou semi-matriarcales.

Au Canada, le patriarcat et la domination masculine ont été introduits par les missionnaires et sont ensuite devenus loi par le biais de la Loi sur les Indiens, la loi autochtone qui englobe les mesures politiques d'assimilation qui visaient à mettre fin à la distinction culturelle, sociale, économique et politique des peuples autochtones (appelés autochtones au Canada).) en les absorbant dans la vie et les valeurs canadiennes dominantes.

Dans ce scénario de discrimination et de racisme, les filles et les femmes autochtones constituent l'un des groupes les plus défavorisés du pays. La pauvreté, la marginalisation, la relégation économique et sociale, entre autres facteurs, contribuent à leur plus grande vulnérabilité aux actes de violence.

Femmes assassinées en Colombie-Britannique

Selon les statistiques officielles, depuis 2014, la Colombie-Britannique abrite un nombre croissant d'Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) qui vivent, étudient et travaillent dans des zones urbaines.

Il y a une différence entre vivre à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve indigène, ce qui a un impact significatif sur les peuples indigènes, puisque différentes autorités sont chargées de fournir les services essentiels. Par exemple, le gouvernement fédéral est responsable de la santé et des services sociaux à l'intérieur de la réserve, et le gouvernement provincial et territorial est responsable de ces services à l'extérieur de la réserve. Il existe également des exemptions légales et des réglementations qui s'appliquent spécifiquement aux réserves.

Dans ce contexte, un fait qui a attiré l'attention des autorités autochtones et des droits de l'homme, menant à la rédaction d'un rapport de la CIDH à cet effet, a été le nombre de femmes autochtones et décédées en Colombie-Britannique. Des femmes et des filles autochtones y ont été tuées ou ont disparu à un taux quatre fois supérieur à la proportion de femmes autochtones dans la population canadienne, soit 4,3 %. Ces chiffres ont été compilés par l'organisation à but non lucratif*Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)*grâce à une initiative financée par l'entité gouvernementale*Condition féminine Canada*pour. Les chiffres de ce rapport indiquent qu'en mars 2010, il y avait 582 cas de femmes et de filles autochtones qui avaient disparu ou avaient été assassinées au cours des 30 dernières années.

Cette information a été présentée dans le rapport de l'AFAC intitulé « Ce que leurs histoires nous disent », et il indique que sur le total de ces cas, 20 % impliquent des femmes et des filles disparues, 67 % impliquent des femmes ou des filles décédées à la suite d'un homicide ou négligence et 4 % entrent dans la catégorie des décès suspects. Dans 9 % des cas, les circonstances du décès ou de la disparition sont inconnues.

Cependant, ce n'est pas le seul rapport, en mai 2014, la GRC a publié un rapport documentant que les dossiers d'incidents signalés par la police d'homicides et de disparitions non résolues de femmes autochtones totalisaient 1 181, un nombre supérieur aux chiffres estimés dans le rapport de l'AFAC.

Selon le gouvernement du Canada, ce rapport contient l'analyse la plus complète et la plus fiable des incidents signalés par la police concernant des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

Mesures gouvernementales après les rapports

Après le rapport présenté par la CIDH et un certain nombre de recommandations liées aux faits, l'État canadien a fait état d'un large éventail d'initiatives visant à réduire les risques de violence qui affectent les femmes et les filles autochtones. Ces mesures, selon les autorités elles-mêmes, sont progressivement mises en place à travers le pays par les ministères fédéraux et les institutions publiques telles que : Sécurité publique Canada, Condition féminine Canada, le ministère de la Justice et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

De plus, l'État canadien a informé la CIDH d'un plan d'action pour lutter contre la violence familiale et les crimes violents contre les femmes et les filles autochtones, qui a été publié en septembre 2014. Selon ses autorités, ce plan était basé sur le travail avec les dirigeants, les familles et les communautés indigènes.

Dans cette veine, le premier ministre Justin Trudeau, un an après avoir remporté les élections générales de 2015, a officiellement lancé l'unité de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (INMNIDA).

Selon des informations officielles, cette enquête a débuté en 2016, pour un coût de 68 millions de dollars, dans le but de connaître et d'approfondir les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes de la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Vingt-quatre audiences ont eu lieu à travers le Canada, avec des témoignages de près de 1 500 personnes, y compris des proches de femmes disparues ou assassinées et des survivants de la violence. Des dizaines d'experts ont également été entendus et des dossiers policiers et institutionnels ont été examinés.

En 2019, l'Enquête nationale a officiellement soumis son rapport final dans lequel elle a conclu que la violence tragique subie par les femmes et les filles autochtones au Canada représente une**génocide**.

Le rapport attribue la violence au racisme, au colonialisme et au sexisme, ainsi qu'à l'apathie de la société canadienne. Le rapport révèle que le taux de meurtres et de disparitions de femmes autochtones est 12 fois plus élevé que celui de tout autre groupe démographique du pays.

Les références.

Rapport de la CIDH 2014. Femmes autochtones disparues et assassinées en Colombie-Britannique, Canada.http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/Mujeres-indigenas-BC-Canada-es.pdf

Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Revendiquer le pouvoir et la place.https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/

Écrit par Mabel Severich Larrea